

La Vénus marine de Khenchela

Résumé

Les pavements représentant la "Vénus marine" sont nombreux dans l'empire romain : en Occident, en Afrique, comme en Orient. Vu la popularité de la déesse parmi ses fidèles, nous consacrons ce travail à une mosaïque trouvée à Khenchela et exposée actuellement au "Musée Cirta" de Constantine. Notre but, à travers cette étude, est d'essayer de connaître le niveau de vie du client, l'habileté des mosaïstes qui l'ont réalisé, et s'il était destiné à orner la maison où il fut découvert, ou prouver la popularité de cette déesse dans la Numidie en particulier et dans l'Empire romain en général ?

Dr. A. SEGHIRI

Département d'Histoire
Faculté des Sciences Humaines
et Sciences Sociales
Université Mentouri
Constantine (Algérie)

ملخص

يعتبر عدد القطع الفسيفسائية الموجودة في الإمبراطورية الرومانية والتي تمثل الإلهة "فينوس" كثير جدا. نظرا لشعبية هذه الإلهة في أوساط محبيها، خصصنا هذا البحث لدراسة فسيفساء تمثل الإلهة، عثر عليها في مدينة خنشلة، وهي الآن محفوظة في "متحف سيرتا" بقسنطينة. إن هدفنا من خلال هذه الدراسة هو محاولة معرفة المستوى المعيشي لصاحب هذه اللوحة، وكفاءة الفنانين الذين أنجزوها، وكذلك معرفة ما إذا كان الهدف من إنجازها هو لتزيين وزخرفة المنزل الذي اكتشفت فيه، أم أنها دلالة على شعبية هذه الإلهة.

La représentation de la déesse romaine "de l'amour et de la beauté" est très fréquente sur les mosaïques de l'empire romain : en Occident, en Afrique, comme en Orient. Notre étude porte sur l'une d'elle, découverte en 1961⁽¹⁾ à Khenchela ⁽²⁾ par M. Larbi Bouterfa, alors qu'il creusait les fondations de sa maison.

Elle est composée de cinq éléments : un seuil, derrière lequel s'étend le tapis principal ; puis un pavement géométrique qui occupe un espace en forme d'U sur lequel se dressaient les lits de repos, et de part et d'autre du seuil, existent deux petits tapis destinés au passage des convives et au service. En voici la description détaillée :

Le pavement en forme d'U, mesure 4,30 m sur 1,50 m. Sa bordure de 4 cm, en majeure partie détruite, est composée d'un filet double blanc et d'un filet double noir.

Son champ représente une combinaison de losanges, de carrés et de triangles. Sur chaque coté du losange est placé un carré, complété par des triangles. L'intervalle se trouvant entre les carrés forme un losange transversal qui apparaît lui

aussi comme portant quatre carrés. Chaque élément renferme un motif et se présente de la sorte :

-Les losanges, dessinés par un filet double blanc, sont formés chacun de quatre parallélogrammes coloriés d'un simple filet noir ou alternent les couleurs gris/blanc/noir ; rouge/gris/blanc, sur fond blanc.

-Les losanges dont les dimensions sont de 0,86 m sur 0,42, abritent des fleurons dissymétriques formés tantôt de deux calices rouges, opposés à la base de part et d'autre d'une feuille verte en forme de losange ; tantôt de deux pétales rouges et vertes en fuseau, séparées par de petits triangles noirs et bordeaux ; tantôt à partir d'un gros bouton central teinté soit de rouge et blanc soit de jaune et noir, partent dans le sens de la largeur du losange, deux pétales colorées en noir, vert et bordeaux. Elles sont dépourvues de dents. Dans le sens de la longueur, deux autres pétales sont teintées de noir, gris et bordeaux. Leurs bords s'évasent en pétales noires recourbées.

-Les carrés de 0,38 m de côté, dessinés par un filet triple blanc portent ; tantôt des nattes à trois brins teintées alternativement de rouge/gris/blanc ; vert/gris/blanc ; jaune foncé/jauneclair/blanc, sur fond noir ; tantôt des damiers de triangles teintés soit de blanc/jaune foncé/noir/blanc ; soit de blanc/gris/bordeaux/noir/blanc ; blanc/noir/jaune foncé ; soit de blanc /vert /bordeaux / noir/blanc.

-Les triangles de 0,62 m de base et 0,36 m de côté sont formés chacun de trois parallélogrammes, dessinés par un filet double blanc et alternativement coloriés de bordeaux/gris/blanc, vert/gris/blanc, sur fond blanc. Ils renferment des fleurons dissymétriques; tantôt à trois pétales pourvues de dents aux couleurs noir/gris/bordeaux ; noir/gris/jaune foncé ; noir/gris/vert ; tantôt une demi fleurette à croix noir/gris/vert ; gris/bordeaux ; tantôt en forme de cœur rouge/vert/noir.

Nous constatons que ce schéma, aux couleurs dégradées, a été exécuté avec soin ainsi que l'existence d'une discontinuité d'ornements entre le panneau transversal et le panneau latéral droit. Cela est dû probablement au panneau latéral surélevé par rapport au premier.

-Les deux panneaux destinés au passage des convives et au service, mesurent 1,58 m. sur 1,06 m.. La bordure de 9cm est formée d'une bande noire, d'un filet triple blanc et d'un filet noir. Sur fond rouge, se détachent des grecques fractionnées et teintées de vert/gris/blanc ; bordeaux/jaune/blanc ; bordeaux/ rose/ blanc.

Le champ est composé d'un simple motif géométrique constitué d'un quadrillage oblique, dessiné par un triple filet dentelé noir/blanc/noir. Chaque carré de 0,18 m. de côté contient un deuxième, noir, dentelé et teinté successivement de gris/vert/blanc ; bordeaux/jaune/blanc ; il renferme une croix située dans les axes nord-sud.

Nous pensons que l'exécution de ce pavement a été faite avec beaucoup de soin ; ce qui lui donne une valeur importante.

-Le panneau central, qui présente la Vénus marine, est magnifiquement mis en valeur. Ses dimensions sont de 4,50 m. sur 2,86 m.

La bordure de 11 cm d'épaisseur est formée d'une bande noire, d'une bande blanche et d'une feuille de laurier représentée par cinq petites feuilles sur fond noir dentelé. Les trois feuilles principales sont alternativement teintées de rose/blanc/jaune ;

jaune/blanc/jaune. Les deux autres, plus petites, sont roses ou jaunes.

Le champ est composé de trois registres, vus de haut en bas :

Une mer, suggérée par des traits chenillés noirs, rouges et serrés. Elle est peuplée d'une faune marine dont voici le description :

Dans le premier registre, deux monstres marins (des centaures), sont placés symétriquement. Ils portent sur leur croupe onduleuse la déesse Vénus drapée d'un pan somptueux d'étoffe rouge, à plis suggérés par des tesselles noires. Ils la maintiennent assise par le dos. Au-dessus de leur tête, ils brandissent un voile vert et blanc à franges noires. La déesse, vue de trois quarts, nue, le visage bouffi légèrement tourné vers la gauche, les yeux aux cils noirs et aux arcades de couleur bordeaux, la bouche rouge. Sa chevelure est composée de deux bandeaux bordeaux et noirs, soulignés de vert ; quelques mèches s'échappent sur le flanc et sur les épaules ; le cou épais et éclairé de blanc est rehaussé d'un collier bordeaux et noir, avec un pendentif étoilé noir. Ses deux bras sont ornés de bracelets noirs et bordeaux et ses mains tordent ses cheveux. Son corps rose clair et blanc, porte deux petits seins saillants représentés par un cube blanc, souligné de Bordeaux. Le bassin déhanché et épais, le ventre ballonné, le nombril suggéré par trois cubes superposés bordeaux, les jambes fortes, croisées aux chevilles sont lancées vers la droite.

Les deux centaures au corps rose/vert/bordeaux, rehaussé de larges taches savamment opposées, donnent une extraordinaire impression de puissance. Ils sont représentés de trois quart ; leur nombril et leurs seins sont suggérés par des cubes noirs . Celui de gauche, un vieil homme, a la partie inférieure pourvue de deux pinces de homard, ornées d'écailles, en forme d' ailes bordeaux/blanc/rose. Son visage ovale aux yeux noirs/blancs, son nez et sa bouche sont soulignés de traits noirs ; sa barbe est grise et noire ; sa chevelure noire, grise et bouclée est hérissée d'antennes de langoustes roses et noires. Celui de droite est plus jeune, sa partie inférieure en forme de cheval, colorée de rose/bordeaux/noir. Son visage est ovale, aux yeux noirs et blancs, son nez et sa bouche soulignés de noir, sa chevelure verte, noire et bouclée, est hérissée de langoustes roses et noires.

Nous remarquons que la composition des premiers registres est habile. La symétrie des torses puissants des deux centaures, aux gestes alternés, est presque complète. Ce qui symbolise la puissance du monde magique et dominateur, que le mosaïste a voulu affirmer.

Dans le même registre, sont représentés aussi, six têtes de dauphins qui jaillissent symétriquement de l'eau de part et d'autre du groupe : deux d'entre eux occupent les deux angles supérieurs de la mosaïque ; les deux autres sont de part et d'autre des deux centaures et les deux derniers entre leurs membres inférieurs. Les dauphins ont le dos gris, le ventre blanc, les nageoires dorsales et caudales noires, les ventrales grises, l'œil noir et blanc et la gueule grise.

Dans le deuxième registre, sont représentés deux monstres marins qui s'affrontent et occupent symétriquement la largeur du tableau. Celui de gauche est un cheval marin, il est représenté de profil et dirigé vers la droite. Sa petite tête est cernée de noir, son œil est blanc, ses narines noires et ses pattes antérieures menaçantes teintées de bordeaux avec des lumières grises, sa crinière bordeaux. L'arrière train musclé est représenté en ombres et lumières, tourné sur lui-même en une spire brutale s'achevant après d'autres

courbes, par une queue dressée trifide, colorée de noir et bordeaux. Celui de droite est un taureau marin ; il est représenté de trois quart et dirigé vers la gauche. Sa grande tête est verte et grise, son œil noir et blanc, ses narines noires, sa gueule portant des herbes et son cou épais vert et noir. Ses pattes antérieures menaçantes sont teintées de gris et blanc et cernées de noir ; sa crinière est de couleur bordeaux. Son arrière train, fort, apparaît en ombres et lumières, retourné sur lui-même en une spire brutale et s'achève après d'autres courbes, par une queue dressée trifide.

Nous pensons que l'artiste voulait produire un effet de terreur par ces deux monstres marins ; mais a-t-il atteint son objectif ?

L'espace laissé vide, situé au-dessus de l'encolure du cheval et du taureau marin est occupé par deux poissons. Celui de gauche est non identifié, il a le dos et la queue bordeaux, le ventre rose décoré de cubes blancs disposés en pointillés, imitant des écailles, ses nageoires dorsales bordeaux et noires, l'œil blanc. Celui de droite est un denté au dos noir, décoré de cubes blancs disposés en pointillés, imitant des écailles ; le ventre gris est rehaussé de vert, les nageoires dorsales noires et les ventrales grises.

Dans le troisième registre, sont représentés deux pêcheurs ; l'un assis, l'autre debout sur deux rochers que traverse une rivière. A gauche, figure un homme, debout sur un rocher dentelé, dressé verticalement derrière lui, teinté de gris, rose, jaune et bordeaux. En appui sur la jambe gauche tendue, la droite fléchie était portée sur le côté, il est vu de profil et légèrement incliné vers la droite. Son visage est arrondi, rose et blanc, ses yeux bordeaux et blancs, son nez court et retroussé bordeaux et blanc, sa bouche noire et son menton gris. La tête coiffée d'un petit chapeau rond et plat est grise bordeaux. Il est drapé d'une écharpe à plis noirs, bordeaux et verts, retroussée au-dessus de sa ceinture. Il tient dans sa main droite tendue, une canne à pêche jaune et noire. L'autre main tient l'anse noire d'un panier gris et noir, légèrement arrondi à la base. Le corps, musclé, est rose saumon.

A droite, plus avancé que celui de gauche, sur un autre rocher dentelé, gris et rose aux bords noirs et bordeaux, figure un vieux pêcheur, vu de trois quart, assis ; le visage est ovale, rose saumon et gris, les yeux noirs et blancs, les arcades fortement accusées bordeaux, la barbe verte et noire. Sa tête est coiffée d'un chapeau rond et plat, jaune et gris cerné de noir. Son bras droit est replié au niveau du menton. Il tient à la main à la fois la gaulle et la ligne noires ; de sa main gauche, baissée, il s'appuie sur le rocher. Le torse musclé et puissant est traité en ombres (rose saumon) et lumières (rose clair), le bouton du sein gauche est bordeaux. Une serviette blanche à plis et à franges gris, nouée en pagne, lui couvre le bassin ; ses jambes sont repliées.

Dans l'espace laissé libre entre les deux pêcheurs, évolue une faune marine abondante, qui donne au pavement plus de vie. La plupart des espèces représentées sont identifiables, on y reconnaît :

- 1- Un rouget, rose et gris rehaussé de blanc, l'œil rose et blanc cerné de noir, tourné vers la droite.
- 2- Une daurade rose, le ventre gris clair, les nageoires dorsales roses et l'œil rose et blanc cerné de noir, tournée vers la gauche.
- 3- Une langouste, tournée vers la gauche, le corps rose foncé, les pattes et les pinces noires.
- 4- Un coquillage rose rehaussé de blanc et cerné de noir.

5- Un murex dont la coquille rouge et rose est rehaussé de blanc. Ses spirales sont marquées de noir.

6- Un coquillage fermé, rose cerné de noir.

7 à 9- Espèces non identifiables, tournées vers la droite, le corps gris foncé et gris clair rehaussé de blanc, l'œil rouge et blanc cerné de noir, les nageoires dorsales et ventrales noires.

10- Espèces non identifiables, le corps noir, l'œil noir et blanc, cerné de noir et les nageoires dorsales et ventrales noires.

11- Espèces non identifiables, le corps bordeaux et rose, une ligne de cubes blancs suggère les écailles, l'œil noir et blanc est cerné de noir, les branchies noires.

12- Espèces non identifiables, le corps à dominante bordeaux, avec une ligne de cubes blancs représentant des écailles, l'œil noir et blanc, la nageoire dorsale rouge.

13- Espèces non identifiables, le corps gris, le dos souligné de noir, les nageoires dorsales noires, l'œil rose et noir et les branches blanches.

14- Un pagre rouge au ventre blanc, l'œil rose et blanc et la bouche noire.

15- Une seiche, tournée vers la droite. Le corps gris et blanc et les tentacules grises.

16 à 19- Espèces non identifiables, tournées vers la droite. Le corps à dominante grise est rehaussé de blanc, le dos est souligné de bordeaux.

Après la description de nos pavements, il convient maintenant de procéder à une étude comparative afin de cerner les similitudes qui existent sur les mosaïques découvertes dans l'ancien empire romain et en dernier lieu proposer des dates de ces pavements.

Le motif de la combinaison des losanges et des carrés avec au bord des triangles de raccord est d'un usage fréquent dans les mosaïques africaines : Nous le retrouvons traité d'une façon proche à la notre, mais avec des motifs de remplissage différents : à Hippone ⁽³⁾ ; à Volubilis ⁽⁴⁾ ; à Djebel Oust ⁽⁵⁾ et à Djemila ⁽⁶⁾.

Comme nous le retrouvons en Occident présentant un schéma proche au notre avec des variations dans les motifs de remplissage : à Pompéi ⁽⁷⁾ ; à Cologne ⁽⁸⁾ ; en Bulgarie ⁽⁹⁾ ; à Séville ⁽¹⁰⁾ ; à Malaga ⁽¹¹⁾ et enfin dans la villa de Piazza Armerina ⁽¹²⁾. Ce dernier pavement est daté de la fin du VI^{ème} siècle ap. J.-C.

Le motif géométrique constitué d'un quadrillage oblique, dessiné par un filet, semble lui aussi, d'un usage fréquent dans les mosaïques africaines. Nous retrouvons les exemples traités d'une façon proche à la notre : A Volubilis ⁽¹³⁾ ; à Sousse ⁽¹⁴⁾ ; à Carthage ⁽¹⁵⁾ et enfin à Utique où la composition du motif est identique à celle de Constantine ⁽¹⁶⁾.

En Orient, ce motif est représenté sur trois pavements d'Antioche, mais il est dessiné par un simple filet ⁽¹⁷⁾.

Les pavements d'Utique sont datés de la fin du II^{ème}- début III^{ème} siècle ap J-C, ce qui nous permet de proposer une même époque pour nos deux pavements composés d'un quadrillage oblique.

Sur le motif de la guirlande de laurier, voir l'étude de F. Baratte ⁽¹⁸⁾.

La présentation de Vénus sur les mosaïques romaines est d'un usage très courant en Occident et en Orient, voir à ce propos l'étude faite par S. Reinach ⁽¹⁹⁾ et G. Beccati ⁽²⁰⁾.

En Afrique, la représentation de la déesse sur des mosaïques a connu plusieurs études faites par : J. Lassus ⁽²¹⁾, K.M. Dunbabin ⁽²²⁾ et une récente de C. Belze ⁽²³⁾.

L'attitude de Vénus, assise sur la croupe des centaures marins, apparaît sur de nombreux pavements. A Timgad, elle est représentée assise sur la croupe d'un centaure marin ⁽²⁴⁾ ; à Djemila, sur la croupe de deux centaures marins ⁽²⁵⁾ et sur un deuxième pavement de Timgad, sur la croupe d'un centaure marin ⁽²⁶⁾.

Le centaure marin, représenté sur un pavement de Timgad, est proche de celui de notre pavement situé en haut et à gauche, par le traitement du torse et du visage et par l'attitude : mêmes mouvements des bras, mais le centaure marin de Timgad a les pattes antérieures d'un cheval, tandis que celles du centaure de Constantine sont représentées par des pinces de homard ⁽²⁷⁾.

La représentation des deux monstres marins : Pour des scènes analogues, nous avons trouvé deux exemples -pour le peu que nous connaissons :

- Sur un pavement du musée national de Rome où le cheval marin est proche de celui de Constantine par le traitement du corps et de la figure; il en est de même pour la composition du corps : les torsos et la figure sont ceux d'un cheval, la queue trifide d'un gros poisson ; mais le corps du cheval marin de Rome est mince ; par contre, celui de Constantine est très accusé. Le taureau marin de Rome est proche de celui de Constantine par son attitude, mais le corps du premier est mince, tandis que celui du deuxième est bien accusé ⁽²⁸⁾.

- Sur un pavement d'Ostie où sont représentés deux monstres marins (un taureau et un cheval), proches des nôtres par leur attitude ⁽²⁹⁾.

Conclusion

Après avoir étudié les pavements du musée Cirta de Constantine, plusieurs remarques se dégagent :

Nous constatons que la maison était ornée par de nombreux pavements, exécutés avec précision, ce qui nous permet de supposer la richesse du propriétaire et l'habilité des artistes qu'il avait su grouper pour rendre populaire la déesse dans la Numidie.

Quant au style des mosaïstes de cette époque, il se caractérise par l'emplacement symétrique des représentations et la géométrie des figures, ce qui nous permet de dater du VI^{ème} siècle ap. J.C, le pavement de la Vénus du "Musée Cirta de Constantine".

Références bibliographiques

1. J. Lassus, Note sur les découvertes faites à Khenchela et à Timgad, B.C.T.H., 1961-1962, p.41-43 ; J. Lassus, Vénus marine ; C.M.G.R., t.2, Paris, 1971, p.176-187 ; J. Lassus, Vénus de Khenchela, R.S.A.C. ,1969-1971, p.43-57.
2. S. Gsell, Atl. Arch. De l'Alg., fig. 28, n 128.
3. E. Marec, Mosaïques d'Hippone, Libyca, t.VI, 1958, p.121, fig.10.
4. M. Ponsich, Technique de la dépose, repose et restauration des mosaïques romaines, M.E.F.R.A., t.LXXII, 1960, p.244, pl.III et IV, a 7.
5. M. Fendri, Mosaïques dans une station de Djebel Oust, C.M.G.R., t.I, 1963, p.166-167, fig.11 et p.167, fig.14. Date fin du IV^{ème} siècle ap.J.-C.
6. M. Blanchard-Lemée, Maisons à mosaïques du quartier central de Djemila (Cuicul), 1976, p.126, pl. XXXVIII. Date IV^{ème} siècle ap. J.-C.
7. E. Pernice, Die Hellenistische Kunst in Pompei, t.VI, Berlin, 1938, p.144, pl.47,2.
8. K. Parlaska, Die romischen mosaiken in Deutschland, Berlin, 1979, p.71, pl.63,1.

9. J.N. Mladenova, Les mosaïques de la villa d'Ivailovgrad (Bulgarie), dans III Colloquio internazionale sul mosaico antico, 1980, t.I., p.157, fig.11.
10. Mosaicos romanos de Cordoba, Jaem y Malaga. Corpus de mosaicos de Espâna, fasc.III, Madrid, 1981.p.28, fig.12.
11. J.M. Blazquez, Corpus II, 196-82, n° 76, p.173, pl.31.
12. A. Carandini- A. Ricci- M. Defos, Filosofiana, la villa di Piazza Armerina, Palermo, 1982, pl.LIII. Date fin du IV^{ème} siècle ap.J.-C.
13. R. Thouvenot, Maison de Volubilis, Publications du service des antiquités du Maroc, t.12, 1958, p.50, pl. XII, 1-2 et 4.
14. L. Foucher, La maison des masques à Sousse, Notes et Documents, Tunis, 1965, p.11, fig.8.
15. N. Alexander-M. Ennaifer, Corpus des mosaïques de Tunisie. Utique I, t. I, 1973, n° 57, p.51, pl.XIII. Date la fin du II^{ème} début du III^{ème} siècle ap. J.-C.
16. R. Hanoune, Recherches archéologiques franco-tunisiennes à Bulla Regia, t. IV, Les mosaïques, 1, Rome 1980, n°18, p.42, fig. 103, n° 2, p.38, fig.67.
17. D. Levi, Antioch mosaics pavement, Princeton 1947, p.601, pl. CLXXXXX, p.374, pl. XCIII,b ; p.442, pl. CXXXIII,d.
18. F. Baratte, Tapis géométrique, M.E.F.R.A., t.85, 1973, p.330 et suiv.
19. S. Reinach, Répertoire de la peinture grecque et romaine, p.59-67.
20. J. Lassus, Vénus marine, C.M.G.R., t.I, Paris, 1963, p.175-190.
21. K.M. Dunbabin, The mosaics of roman North Africa, Studies in iconography and patronage, Oxford, 1978.
22. C. Belze, Marine genre mosaic pavement of roman North Africa, New York, p.34 et p.84 et suiv.
23. G. Beccati, Scavi di Ostia, Vol.V, 1953, n°217, p.119-122, pl. CCXIV. Date 2^{ème} moitié du IV^{ème} siècle ap. J.-C.
24. J. Lassus, Op. Cit., p.186, fig.5.
25. J. Lassus, Ibid., fig.10.
26. J. Lassus, Ibid., p.187, fig.11.
27. J. Lassus, Ibid., p.187, fig.11.
28. G. Beccati, Alcun carrateristisch de mosaico policromo in Italia, t.II, 1971, p.186, pl. LXIII. Date la fin du IV^{ème} ou début du V^{ème} siècle ap. J.-C.
29. G. Beccati, Ibid, n°70, p.48-50, pl. CXXVII, traités en noir et blanc. □

